

LES CONSULTATIONS

La consultation des autorités locales

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la *Loi sur la sécurité incendie*, au cours du mois de février 2014, les municipalités de la MRC des Etchemins ont été consultées sur les objectifs fixés au schéma de couverture de risques et retenus par le conseil de la MRC des Etchemins.

La consultation publique

Conformément à l'article 18 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le projet de schéma de couverture de risques révisé a été soumis à la consultation de la population. Cette consultation s'est déroulée au cours du mois d'août 2014, tenu les 25 et 26. De plus, le projet de schéma de couverture de risques pouvait être consulté dans chaque hôtel de ville des municipalités de la MRC des Etchemins du 4 au 22 août 2014. Préalablement à la consultation publique, une conférence de presse a eu lieu pour présenter brièvement le projet et pour inviter la population à assister aux assemblées. Un avis public a également paru dans le journal La Voix du Sud (édition du 12 août), qui est distribué gratuitement à toute la population.

Enfin, une lettre a été envoyée à chaque municipalité locale de la MRC des Etchemins. Celle-ci, qui était accompagnée d'une copie du projet de schéma de couverture de risques, invitait ces derniers à transmettre leur avis. L'assistance était principalement composée de pompiers et d'élus municipaux. Néanmoins, les personnes qui ont participé aux assemblées publiques ont reçu l'information qu'elles désiraient et se sont montrées satisfaites de la présentation.

Les Municipalités régionales de comté (MRC) limitrophes ont été invitées à prendre connaissance du projet de schéma de couverture de risques, considérant qu'elles peuvent être impliquées par le contenu de ce schéma.

La synthèse des commentaires recueillis

Assemblée publique de St-Prosper :



Assemblée publique de Ste-Justine :

